

Nouveau règlement (depuis 2015) du Challenge International des Pilotes d'Hydravion-r.c

But du challenge :

Établir un classement annuel des pilotes d'hydravion.r.c les plus actifs.

Article 1:

Le classement annuel est établi selon les points acquis depuis le 1 janvier jusqu'au 31 décembre de l'année du classement.

Article 2 :

Les points sont attribués à chaque meeting avec ou sans compétition à tous les pilotes.

Article 3 :

Les points sont attribués selon le barème suivant pour participation a :

- Meeting sans compétition dans le pays d'origine,
 - 1 point par avion ou,
 - 2 points par avion maquette ou semi maquette.
- Meeting sans compétition à l'étranger:
 - 2 points par avion,
 - 4 points par avion maquette ou semi maquette.

- Compétition dans le pays d'origine,
 - 3 points par avion ou,
 - 4 points par avion maquette ou semi maquette.
- Compétition à l'étranger,
 - 5 points par avion ou,
 - 7 points par avion maquette ou semi maquette.

- «Coupe d' Europe» quelque soit le pays d'origine,
 - 7 points par avion ou,
 - 9 points par avion maquette ou semi maquette.

Article 4 :

Le meeting doit être inscrit au calendrier fédéral de son pays et doit faire appel à une invitation ouverte internationale à tous.

Article 5 :

Le modèle doit avoir effectué au moins un vol.

Article 6 :

Le modèle doit faire au moins 1 m d'envergure.

Article 7 :

Chacun des correspondants nationaux communiquera les participations au gestionnaire du site internet. Les classements du challenge seront accessibles sur internet.